

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SA-DES21/28-131

ARRETE
PORTANT DESIGNATION DE
M. JEAN-LUC DELPUECH,
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
EN TANT QUE REPRESENTANT
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE
NATURELLE NATIONALE DU COURANT D'HUCHET

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3221 - 7 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles R. 332-15 et suivants ;

VU le décret n° 81-889 du 29 Septembre 1981 portant création de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, modifié par le décret n° 85-446 du 19 Avril 1985 ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : d'abroger l'arrêté n° SA-DES21/28-074 désignant M^{me} Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, au sein du Comité Consultatif de Gestion de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet.

ARTICLE 2 : **M. Jean-Luc DELPUECH**, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, au sein du Comité Consultatif de Gestion de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le

30 MAR. 2023



Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental